

# RECHERCHE ET SANTÉ

## FICHE PRATIQUE

### LE CENTRE DE RESSOURCES BIOLOGIQUES SANTÉ – BIOBANQUE



Vous souhaitez mettre en place une collection d'échantillons biologiques pour vos projets de recherche ?

#### Sollicitation du CRB Santé

- Création de la demande : le formulaire de demande de mise en place d'une collection est disponible sur le site internet du CRB Santé [www.crbsante-rennes.com](http://www.crbsante-rennes.com). Il peut être adressé par mail à [crbsante@chu-rennes.fr](mailto:crbsante@chu-rennes.fr).
- Remplissage du formulaire : description du projet (objectifs de la collection, type de prélèvement, technique à mettre en œuvre et les financements).
- Transmission au CRB Santé : joindre le projet de recherche au formulaire.

- Échanges avec le CRB Santé qui vous conseille pour affiner la demande. Vous êtes informé des contraintes du CRB Santé (technique, stockage, horaires possibles de prise en charge des prélèvements...).
- Étude de faisabilité : cohérence entre votre demande et les besoins liés au projet de recherche, possibilité pour le CRB Santé de satisfaire les exigences du projet.
- Évaluation et validation des coûts selon un devis établi par le CRB Santé.
- Préparation du cahier des charges et démarches réglementaires à initier (catégorie du projet de recherche - en collaboration avec la DRI).

#### Analyse de la demande

#### Validation de la demande

- Validation par le Bureau du CRB Santé : vous êtes informé de la décision. Le cas échéant, des précisions peuvent vous être demandées.
- Enregistrement par le Comité de Pilotage : vous êtes invité à venir présenter votre projet.

- Validation du cahier des charges.
- Mise en place des circuits entre le service clinique préleveur et le CRB Santé.
- Création du formulaire de traçabilité entre le service préleveur et le CRB Santé.
- Finalisation des démarches réglementaires (en collaboration avec la DRI).

#### Mise en place de la collection

#### Suivi de la collection

- Réception des prélèvements ; préparation, congélation et stockage des échantillons biologiques au CRB Santé.
- Gestion physique et informatique (traçabilité) du stockage des échantillons biologiques.
- Réalisation de bilans à votre demande.
- Suivi de l'évolution du projet.

- Cas des demandes du porteur de projet : le CRB Santé met à disposition les échantillons biologiques demandés, comme prévu dans le cahier des charges.
- Cas des demandes externes : le CRB Santé interroge le porteur de projet pour connaître la suite à donner à cette demande.
- Retour de la qualité des échantillons biologiques de l'utilisateur au CRB Santé.
- Satisfaction du porteur de projet et des utilisateurs des échantillons biologiques.
- Citation du CRB Santé dans les publications qui découlent du projet.
- Facturation.

#### Utilisation des ressources biologiques

En **rouge** les actions du CRB Santé, en **bleu** celles du demandeur et en blanc les échanges d'informations.

## ■ Missions

Le CRB Santé assure la gestion et la valorisation des collections de ressources biologiques humaines. L'engagement soutenu en matière d'assurance qualité a permis l'obtention d'une certification NF S96-900 dès 2009 (renouvellement en 2018).

## ■ Organisation du CRB Santé

• Le comité de direction est composé de 2 représentants de chacun des partenaires du CRB Santé (CHU, Centre Eugène Marquis, Université de Rennes 1, CNRS, INSERM). Il définit les orientations stratégiques et financières du CRB Santé. Il veille à l'exécution de la convention de Partenariat, se prononce sur son renouvellement et ses éventuelles modifications.

• Le comité de pilotage est composé des membres du bureau, d'un représentant par unité de recherche entrant dans le périmètre du CRB Santé, de 2 ou 3 représentants par collection, du directeur de la recherche et de l'innovation et du directeur délégué du pôle biologie, du directeur général adjoint du CEM.

Il a pour rôle d'évaluer la pertinence, la qualité méthodologique et la faisabilité des projets, de décider de leur réalisation, d'examiner les demandes de mise en place de nouvelles collections, d'identifier de nouveaux besoins technologiques et de proposer des amendements au règlement intérieur.

• Le bureau est constitué du chef et du cadre supérieur du pôle biologie, du coordonnateur scientifique, du coordonnateur logistique et technique et des responsables des sites d'activité du CRB Santé. Il assure l'animation scientifique générale du CRB Santé, établit et met à jour le règlement intérieur du CRB Santé, décide de l'utilisation des crédits, coordonne l'activité des personnels. Les propositions émises par le bureau sont soumises pour avis au comité de pilotage puis au comité de direction pour validation.

• Le suivi de la démarche qualité est assuré par le coordinateur logistique et technique et les responsables de sites d'activité.

## ■ Collections existantes au CRB Santé

- Cancérologie : tumeurs urologiques, hépatiques, pancréatiques, cérébrales, ovariennes, œsogastriques, mammaires, hématologiques, mélanome cutané et choroïdien
- Maladies rares : malformations cérébrales, surcharge en fer, Spina bifida
- Maladies inflammatoires : pathologies métaboliques et alcooliques, neurologiques, inflammatoires, immunopathologie
- Études cliniques académiques et industrielles
- Cohortes nationales

## ■ Chiffres d'activités 2018

- Gestion d'une trentaine de collections à visée recherche
- Environ 200 000 ressources disponibles
- 7 560 prélèvements réceptionnés
- 29 352 échantillons préparés
- 11 248 échantillons mis à disposition
  - . en interne : CHU et CEM
  - . aux partenaires du CRB Santé : UMR INSERM NuMeCan, IRSET, MicMac et COSS, UMR CNRS IGDR
  - . en externe : aux équipes de recherche académiques et industrielles, après l'accord des initiateurs de collection
- Publications de travaux de recherche impliquant le CRB Santé ou utilisant des échantillons biologiques mis à disposition par le CRB Santé : 27 en 2016, 31 en 2017 et 37 en 2018.

## ■ Contacts

Nous sommes à votre disposition pour toute question concernant la mise en place de nouvelles collections, l'utilisation d'échantillons biologiques, et pour une présentation de l'activité du CRB Santé dans votre service. N'hésitez pas à nous contacter :

- Site internet du CRB Santé : <http://www.crbsante-rennes.com/>
- Courriel : [crbsante@chu-rennes.fr](mailto:crbsante@chu-rennes.fr)
- Tél : 02 99 28 43 55 [#3] / 85617 (poste CHU)

